



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 28 avril 2015

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, j'ai l'honneur de vous informer que je désire poser une question pendant l'heure de questions du mardi, 28 avril 2015 à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse relative aux conditions d'admission des écoles européennes à Luxembourg et à Mamer à l'instar de celles de la nouvelle école européenne à Differdange.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Roger Negri  
Député